

DEMANDE DE RESERVATION D'UNE SALLE MUNICIPALE

à déposer / adresser au moins 1 mois avant la date souhaitée au service gestionnaire des salles :
Service Vie Associative et Sports - Mairie – Place de l'Hôtel de Ville – 63430 Pont-du-Château
Tél. 04 73 83 73 62 / vieassociative@pontduchateau.net

Références :

- Article L.2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Règlement intérieur applicable à l'ensemble des salles municipales proposées à la location ou mises à disposition des associations et des particuliers, adopté par délibération du Conseil municipal le 22 octobre 2010, déposée en préfecture et publiée le 26 octobre 2010 ;
- Délibération du Conseil municipal en date du 22 octobre 2010, portant modification des tarifs de location des salles municipales ;
- Arrêté du Maire n°2010/035 du 17 décembre 2010 relatif à la location de salles communales.

• Je soussigné

Nom et prénom :

Représentant de :

En qualité de :

Adresse :

.....

Téléphone : Portable :

Adresse mail :

• Demande la réservation d'une salle municipale

Désignation des locaux * :

le (jour)

du au

aux heures suivantes / selon le planning suivant :

.....

.....

* Particuliers, vous sont uniquement accessibles les salles :

Mathieu Goutain (capacité : 19 pers.)

Michel Brosson (capacité : 70 pers.)

• Pour une utilisation à titre

particulier associatif professionnel autre (préciser) :

Nature de l'événement :

.....

Cette destination ne devra faire l'objet d'aucun changement sans l'accord exprès écrit de la Mairie de Pont-du-Château.

• Nombre de personnes attendues :

Je reconnais :

- avoir reçu le règlement intérieur définissant les bénéficiaires, les modalités de réservation et les conditions d'utilisation des salles ;
- avoir pris connaissance des tarifs de location en vigueur à ce jour.

A Pont-du-Château, le

Signature du demandeur

Demande enregistrée le

Cadre réservé à l'administration

Avis favorable ⇒ Bon pour contrat de location / convention de mise à disposition

Avis défavorable

Remarques / Précisions :

.....

.....

Le

Le Maire / l'adjoint au Maire

